

## 18<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

### ZAC PARIS NORD EST : LA RECONVERSION DU DÉPÔT DE LA CHAPELLE

Situé sur le faisceau ferroviaire de la Gare du Nord, le dépôt de la Chapelle (Paris 18<sup>e</sup>) s'étend entre le pont Ordener et la porte des Poissonniers. Créé en 1846 à l'origine du chemin de fer, cet atelier de maintenance des locomotives a tiré sa révérence fin 2012 après 166 ans de bons et loyaux services. Le dépôt a connu toutes les étapes de l'évolution du chemin de fer, de la vapeur au TER en passant par l'électrification du rail.

Aujourd'hui, dans le cadre des terrains SNCF mis à la disposition de la Ville de Paris, l'emprise ferroviaire va faire l'objet d'une reconversion urbaine.

Le terrain est d'environ 5 ha dont 2 ha seront conservés par la SNCF pour une activité de maintenance des rames TER. Au cours d'une réunion qui s'est tenue le 24 septembre, la Mairie du 18<sup>e</sup>, la SNCF et l'aménageur Espaces Ferroviaires ont présenté les « orientations urbaines » du projet qui, sur une superficie de 3 ha, doit répondre à des objectifs de désenclavement, de liens inter-quartiers ou de mixité sociale et fonctionnelle. L'une des idées directrices est de développer les axes transversaux ou longitudinaux Ordener, Riquet et Poissonniers.

Dans ce contexte, le projet de la Mairie prévoit 500 logements minimum (en réalité ce sont plus de 650 logements qu'il faut considérer sur le site avec une opération immobilière en cours de 152 lots entre la SNCF et le groupe Eiffage), des équipements associés (crèche, école...), des commerces, un hôtel, des activités tertiaires et... un

espace vert de 4 000 m<sup>2</sup> pour une livraison prévue à l'horizon 2023.

Ce projet qui n'en est qu'au stade de la pré-étude, a été vivement critiqué par les participants à la réunion (à commencer par ASA PNE) en raison de son caractère dense et déséquilibré, laissant trop peu de place aux circulations, espaces publics et aires de respiration. Et quid du patrimoine industriel ?

Si un grand nombre de participants à la réunion ont partagé l'idée d'un aménagement de la friche ferroviaire, les habitants, usagers ou représentants associatifs, nombreux à s'exprimer, ont rejeté en l'état les éléments de programmation proposés par la Ville.

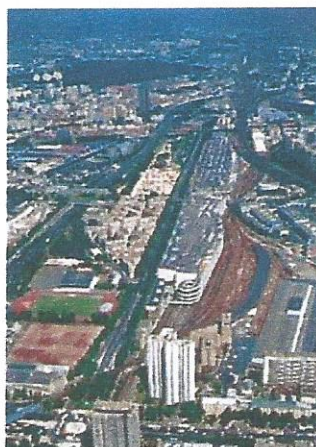
Nous dénonçons le caractère trop dense du projet dans un quartier dont le nombre d'habitants au km<sup>2</sup> est nettement supérieure à la moyenne parisienne et à celle du 18<sup>e</sup>.

Ce qu'il faut pour ce quartier, ce sont des espaces de respiration et de récréation avec un programme raisonnable de logements compatible avec une situation locale déjà très tendue en termes de circulations et de quasi absence d'espaces publics.

Sur le plan environnemental, avec seulement 4 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts, il est à craindre que la bétonisation du sol à outrance sur une surface totale limitée à 3 ha favorise l'émergence d'îlots de chaleur, accentuant l'effet caniculaire en période de fortes températures.

Une concertation va se mettre en place courant octobre et une équipe de maîtrise d'œuvre sera désignée à la fin du mois à l'issue d'un jury de concours.

Dans la perspective de cette concertation et préalablement à toute décision, nous demanderons que soient engagées au plus vite des études patrimoniales et envi-



Projet ZAC Nord-Est  
état actuel et futur



ronnementales. Enfin, le projet doit être remis à plat en travaillant sur la base de plusieurs propositions alternatives selon une démarche collaborative de « co-urbanisme » avec l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.

Olivier Ansart- ASA Paris Nord Est

### À PROPOS DE LA CITÉ DES ARTISTES RUE NORVINS

Le projet « Une villa Médicis à Paris » que vous avez soutenu par vos votes dans le cadre du budget participatif 2015 de la Ville de Paris n'a pas été retenu malgré ses 4500 voix. Pourtant nous étions présélectionnés par la Mairie Centrale. Hélas seuls huit projets ont été retenus et nous n'avons pu bénéficier du soutien financier espéré. Malgré ce revers, à tous ceux qui ont soutenu notre action, 4 500 mercis !